



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22143020

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

24 NOV. 2022

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : **0407 734 748**

Nom

(en entier) : **ENTREPRISES LARDINOIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Courcelles 79 - 6041 Gosselies**

Objet de l'acte : Transfert du siège et de l'unité d'établissement- Pouvoirs

Extrait du procès-verbal des décisions par écrit de l'administrateur unique du 01/07/2022 :

1. Transfert de siège et de l'unité d'établissement

L'administrateur unique décide de procéder au transfert du siège et de l'unité d'établissement de la Société à l'adresse suivante, et ce à dater du 1/07/2022 :

- 5060 AUVELAIS, Rue des Glaces Nationales 169/113.

2. Pouvoirs

L'administrateur unique décide de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Madame Lauren Kowalski, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SC pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge, et accomplir toutes les démarches auprès d'un guichet d'entreprises en vue de faire acter ce changement de siège social et de siège d'exploitation.

Joachim Colot
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 06/12/2022 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).